



LE COLLÉGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois, . . . (CANADA) \$1 00
 „ . . . (ÉTATS UNIS)1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant
 JOSEPH MARCIL,
 Collège de St. Hyacinthe

PETITES NOTES SUR LE SYLLABUS.

LE SYLLABUS et L'ÉDUCATION.

Comment l'État enseigne-t-il la religion? Aujourd'hui surtout où il n'en a pas lui-même? Sera-ce la religion du vicaire Savoyard? Qui ne voit qu'on aboutira nécessairement à une Babel religieuse, ou au prosélytisme exercé par la majorité sur la minorité, ou encore à l'indifférence totale. Quelle garantie d'orthodoxie y aurait-il? Quelle sauvegarde pour les mœurs? A quelque point de vue qu'on se place, impossible donc de refuser à l'Église l'entrée de l'école avec droit de surveillance sur les doctrines et sur les mœurs. C'est d'ailleurs la conclusion qui ressort forcément de la condamnation que Pie IX a infligée aux propositions XLVI et XLVII que nous venons d'examiner, Mais dira-t-on, l'État de la société moderne est tel, qu'admettre en principe le droit d'une église, c'est admettre les droits de toutes. Et alors quelle inextricable confusion! La liberté des cultes est admise comme une des pierres qui servent de bête à notre édifice social. Vous, catholiques, vous entendez l'Église Catholique, quand vous parlez des *droits de l'Église* en matière d'éducation. Le

méthodiste entendra pareillement son église et ainsi de suite jusqu'à l'infini. Car le nombre des sectes comme celui des fous est infini. Certes, avec votre Syllabus, l'école sera quelque chose de beau. Parmi le brouhaha causé par tous ces ministres en discorde, les jeunes gens auront beau jeu à apprendre la géographie, la grammaire, les mathématiques, et le reste. Et puis quelles disputes entre eux! Comment grandiront-ils en paix, *ces futurs concitoyens* d'une même république? Se haïssant maintenant, ils se chicaneront toujours, et nous aurons, avec vos théories ultramontaines, un royaume divisé contre lui-même, facile à renverser. Nous réagissons donc contre vos tendances cléricales, dignes tout au plus du Moyen-Age, alors qu'il y avait unité religieuse. Nous adoptons pour devise le cri de guerre que presque toutes les puissances civiles ont poussé contre l'Église, non par hostilité, mais pour sauver la société moderne. Nous disons donc avec les catholiques-libéraux d'Allemagne, de France, des États-Unis et aussi, croyons-nous, du Canada, nous disons hardiment que même des catholiques peuvent approuver un système d'éducation conçu en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la science des choses purement naturelles et les avantages terrestres de la vie sociale."

C'est la Proposition XLVIII ième du Syllabus condamnée par le Pape. Mais nous, politiques modernes, nous déclarons que la sentence de votre chef religieux est un audacieux défi jeté à la société. Si vous courbez la tête sous la parole de ce viellard attardé sur la route des

ges, vous vous condamnez à être des partis politiques. Voyez les Etats-Unis. Quelle étonnante prospérité! Quelle vitalité prodigieuse! Cent peuples divers envoient leurs enfants s'établir dans la vaste république. Etrangers de race, de langue, de religion, quand ils arrivent à New-York, ils ne forment plus, après quelques années, qu'un vaste tout homogène, compacte et puissant. Dans quel creuset tous ces éléments disparates ont-ils été jetés pour en sortir ainsi transformés? C'est dans le système d'écoles, flétri par Votre Pape: les écoles communes d'où la religion est bannie, non pas comme une chose inutile ou nuisible, mais par respect pour les croyances diverses des enfants qui fréquentent ces écoles. Que les parents ou les ministres enseignent le catéchisme ailleurs qu'à l'école, très-bien. Dans la *school-house*, l'Etat seul parle à ses enfants: il leur enseigne les choses de son ressort, "science des choses purement naturelles et les avantages terrestres de la vie sociale."

Voilà donc la question posée: l'école ne peut-elle légitimement faire abstraction de l'enseignement religieux? Oui, disent beaucoup de Protestants et la presque totalité des *rationalistes-libéraux*. N'est-ce pas J. J. Rousseau qui est le philosophe et le père du système d'écoles sans religion?

L'Eglise et la raison répondent: *Non*; rien ne peut autoriser et rendre légitimes des écoles athées," un système d'éducation conçu en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la science des choses purement naturelles et les avantages terrestres de la vie sociale."

Nous n'envisageons la question qu'au point de vue catholique pour nous tenir sous les limites que nous nous sommes tracés, c-à-d des *notes* sur le syllabus. Car, de dire jusqu'à quel point les Protestants peuvent tolérer des écoles d'où l'enseignement religieux est banni, c'est ce que nous n'entreprendrons pas. A la vérité, chacun étant libre, chez eux, d'embrasser la religion qui lui paraît la meilleure, l'enseignement religieux semble bien être une affaire de surrogation; et l'on ne voit pas clairement si la logique permet à leurs Révérends de faire autre chose que distribuer des Bibles et élever leurs petites familles. Mais enfin, parcequ'ils sont où se pré-

tendent chrétiens, tout en restant libres de croire à la Trinité, à la Divinité du Christ, & ou de rejeter ces dogmes fondamentaux, ils doivent avoir certains scrupules quand ils se font les Apôtres des *écoles athées*, comme ils n'hésitent pas à la faire aux Etats-Unis et au Nouveau-Brunswick. Cette cause de perplexité n'est pourtant qu'apparente; et les Révérends ministres du saint Evangile selon Calvin, que nous rencontrons en si grand nombre parmi les plus ardents défenseurs du système condamné par Pie IX, se consolent facilement de l'athéisme officiel introduit dans les écoles publiques en songeant que chaque écolier peut lire *sa Bible* et que c'est le *somnum bonum*: voilà le baume qui guérit les blessures faites à leur christianisme. Au fond ce motif de consolation n'est pas le seul et surtout il n'est pas le principal. Les *écoles publiques*, telles que conçues par l'esprit moderne, c'est-à-dire, sans la loi, les dogmes surnaturels; sans la morale telle que promulguée de nouveau, enseignée et expliquée par l'Eglise vivante; sans la discipline que sanctifie l'autorité de l'Eglise; ces écoles sont le plus puissant engin de guerre que l'esprit du mal ait inventé pour battre en brèche une religion dogmatique, procédant par autorité, essentiellement surnaturelle. Ainsi les Révérends en question voient dans ce système abominable.

"Leur bien premièrement et puis le mal d'autrui"

Le mal d'autrui, c-à-d des catholiques. Un célèbre ministre presbytérien déclarait ouvertement naguères "que la Bible et les Ecoles Communes sont les deux moyens par lesquels les catholiques seront dépouillés de leur catholicisme." Un ministre méthodiste proclamait avec joie qu'en douze ans 1,900,000 catholiques avaient perdu leur religion, en grande partie dans les Ecoles communes et Athées de l'Etat. *Des multitudes*, disait le Dr Clark, ont cédé et se sont soumises (sont devenus Protestants) à l'influence de nos institutions, et l'agent le plus effectif dans ce grand œuvre, c'est notre admirable système d'écoles publiques.

En un mot, les écoles d'où la religion est bannie (en supposant qu'elle l'est réellement) ne peuvent que produire les plus désastreux effets au point de vue dogmatique et moral.

Écoutons là dessus le Saint Père: "personne ne peut ignorer que le triste et déplorable

condition où la société actuelle se trouve de plus en plus réduite, a sa source dans les funestes machinations employées de tous côtés pour éloigner chaque jour d'avantage, des maisons d'éducation publique et même du foyer des familles la sainte foi, la religion du Christ, sa doctrine du salut, et pour y gêner son action jusqu'à la rendre impossible." Après avoir dit que la société repose sur la vérité dont l'Église est l'interprète, le Pape ajoute: „Or, il n'est pas étonnant que ce funeste travail (contre l'Église et son influence) se fasse surtout dans l'instruction et l'éducation publique de la jeunesse; mais, qu'on n'en doute pas; les plus grands malheurs attendent la société où l'éducation publique de la jeunesse, qui importe si fort à la société religieuse et civile, est soustraite au pouvoir modérateur de l'Église et à son action salutaire. Car il en résulte que la société humaine perd insensiblement ce véritable esprit chrétien, qui seul peut assurer d'une manière stable les fondements de l'ordre et de la tranquillité publique. . . . Une instruction, en effet, qui non seulement se borne à la connaissance des choses naturelles et relatives à la vie présente, mais qui, de plus, est tenue à l'écart des vérités révélées de Dieu, tombe inévitablement sous le joug de l'esprit d'erreur et de mensonge; et une éducation qui prétend former, sans le secours de la doctrine et de la morale chrétienne, les esprits et les cœurs des jeunes gens, d'une nature si tendre et si facile à tourner au mal, ne peut produire qu'une race uniquement dominée par les passions mauvaises et par l'esprit d'intérêt, et prépare inévitablement aux familles et à l'État les plus grandes calamités”

Ici chacun peut s'assurer par lui-même que le Souverain Pontife n'exagère rien. L'éducation donnée à la jeunesse française par l'Université de Paris ne prouve que trop évidemment la lamentable vérité des paroles du Pape.

(A continuer.)

Heureuse Nouvelle !

Un ami qui se prétend bien informé nous prédit que la SORTIE aura lieu le 4 Juillet prochain !!!

L'article que nous publions aujourd'hui sur l'Instruction Obligatoire aurait dû être signé : G. . . ., Elève en Philosophie.

L'Instruction obligatoire.

Parmi les divers moyens inventés par la Révolution pour renverser la religion et transformer la société, il en est un, surtout, dont l'emploi exerce la plus funeste influence : c'est la contrainte imposée aux pères de famille de faire instruire leurs enfants.— Bien des gens s'imaginent qu'il n'y a rien là que de fort naturel. Ils disent que l'État pouvant et devant veiller à ce que chacun de ses membres soit pourvu de tout ce qui lui est nécessaire sous le rapport physique, à plus forte raison peut-il et doit-il exiger que tout citoyen reçoive une éducation qui lui permette de rendre service à la société dont il fait partie, et que par conséquent, s'il se rencontre un père assez dénaturé pour refuser de remplir à l'égard de son fils l'obligation de l'instruction, c'est à l'État qu'incombe le devoir de faire respecter cette loi.

Nous répondons : C'est une erreur. Dieu n'a jamais conféré un tel pouvoir à l'autorité sociale, parceque Dieu est toute justice et que ce prétendu droit est une odieuse usurpation. Le seul principe en effet sur lequel il puisse reposer, n'est rien autre chose que le principe on moins absurde que tyrannique, si bien représenté aujourd'hui en Europe par Bismark de l'omnipotence et de l'absolutisme de l'État.

Qu'est-ce que l'omnipotence de l'État?— Rousseau va nous l'apprendre. La société, dit-il, c'est une association d'individus (remarquons bien ce mot; ce n'est pas une association de familles, mais de simples individus). L'autorité réside dans le peuple; elle ne vient pas de Dieu, mais de l'homme lui-même; ce qui la constitue, c'est la somme de toutes les volontés particulières. Ainsi donc, d'autorité religieuse, il n'y en a point, parceque l'existence de Dieu n'est pas admise; d'autorité civile, il n'y en a point d'autre que celle qui émane du peuple, parce que le peuple est souverain et qu'il l'est essentiellement. D'autorité domestique, enfin, il n'y en a plus; l'État a tout englobé, les familles comme les individus, a tout absorbé, les droits comme les volontés, et a la haute main sur les âmes comme sur les corps. Maintenant, l'autorité civile veut-elle, par exemple, contraindre un père de faire instruire ses enfants, ce lui-ci n'a plus le droit de lui résister. Car l'État est l'arbitre absolu du droit et tout ce qu'il commande est essentiellement raisonnable et juste. Les volontés particulières, d'ailleurs, disparaissent complètement, n'existent plus en face de la somme de toutes les volontés représentée par l'État. Le droit d'obliger les parents à donner l'éducation à leurs enfants n'est donc évidemment qu'une conséquence logique de l'absolutisme attribué à l'autorité suprême.

Or, nous le répétons, le principe de l'omnipotence de l'État est un principe absurde et tyrannique.—En effet la société est une association de familles et non d'individus, comme le prétend Rousseau. Pourquoi cela?—Parceque l'institution de la famille a précédé celle de la société. La famille apparaît sur la terre et s'y développe; elle a des droits et une hiérarchie : pouvoir des parents sur les enfants, droit d'instruire et de corriger. De plus elle a en vue une double fin, l'une spirituelle, qui est le salut éternel, l'autre temporelle qui est le développement du bien-être et du progrès matériel, du commerce, de l'industrie etc. Or, cette dernière fin, la famille livrée à ses seules ressources ne saurait l'acquiescer assez efficacement; il lui faut pour cela le secours mutuel, l'union, l'association

Un motif de nécessité, celui de la conservation et de la protection de leurs droits, a donc porté naturellement les familles à se constituer en société civile.

Mais à toute société, il faut une autorité chargée de veiller au maintien de l'ordre et à l'obtention de la fin. L'autorité dans la société civile devra donc respecter les droits et les pouvoirs préexistants puisque c'est précisément pour les conserver et les protéger que les familles se sont constituées en société. Nous sommes aussi amenés à définir la société : Une association de familles jouissant de *droits inviolables*, et régies par une autorité à qui il sera permis d'exécuter tout ce qui peut procurer le bonheur temporel de la nation, en ne blessant aucunement les prérogatives de la famille.

Or parmi ces droits inaliénables de la famille, il en est un qui, à l'égal du droit de servir Dieu, lui est essentiel : c'est celui que possède un père de donner à son enfant une éducation morale et religieuse, de le faire tendre à sa fin. Mais en même temps que c'est un droit, c'est aussi une obligation dont le Dieu de toute justice demandera un compte sévère. Et c'est ce droit, un des plus sacrés, des plus inviolables de la famille, que l'État veut s'arroger, qu'il prétend posséder. Mais ce pouvoir comment peut-il le réclamer, puisque la famille n'en peut pas être dépouillée et que c'est précisément pour en assurer l'inviolabilité qu'elle forme partie de la société. Le principe de l'Omnipotence de l'État est donc un principe absurde ; c'est aussi évidemment un principe tyrannique. Et la logique nous force d'en dire autant du principe de l'instruction compulsoire qui n'est qu'un simple corollaire de celui-là.

Toutefois une autre démonstration nous fera voir encore clairement l'absurdité de la doctrine de Rousseau. Elle contient l'assertion suivante : L'autorité sociale réside dans le peuple ; elle ne vient pas de Dieu mais de l'homme lui-même. Le peuple est donc essentiellement souverain. — Nous répondons : C'est faux. L'autorité sociale vient de Dieu et non de l'homme. En effet Dieu veut l'existence de la société civile puisqu'il en a mis le besoin et la tendance dans le cœur de l'homme, puisque c'est lui-même enfin qui en est l'auteur. Or qui veut la fin, veut les moyens. Par conséquent Dieu veut qu'il y ait aussi une autorité parce que l'autorité est essentielle à toute société et que sans elle il n'y aurait que désordre et anarchie. D'ailleurs l'autorité sociale n'est pas de même nature que l'autorité individuelle ou domestique. Donc elle ne vient pas de la masse du peuple.

De ces démonstrations que résulte-t-il ? C'est que Dieu, étant l'auteur des trois sociétés, religieuse, domestique et civile, les a créées chacune avec des droits particuliers que les autres doivent respecter. A la première, il a donné mission de conduire les hommes à leur fin dernière; elle jouit donc d'une autorité infaillible en matière de religion et de morale. A la société domestique il a donné le droit d'instruire les enfants et de leur inculquer les vrais principes des mœurs et de la justice qui feront d'eux des citoyens honnêtes et des chrétiens éclairés. A la société civile enfin, il a donné pouvoir de procurer le bien-être matériel des familles, de favoriser le développement des arts, du commerce, de l'industrie etc. Toute infraction à ces lois deviendra une usurpation. Or le droit d'obliger les parents à faire instruire leurs enfants, que s'arroge l'autorité civile au nom de sa prétendue Omnipotence, est un empiétement sur les droits de la famille. Il doit donc être rejeté comme un principe faux, absurde et tyrannique.

Est-il besoin maintenant, pour compléter cette preuve philosophique, de faire voir les conséquences désastreuses qui ont résultés de la mise en pratique du principe de l'Omnipotence et de l'Absolutisme de l'Etat. Hélas ! la chose ne nous serait que trop facile. C'est nous venons de le voir, une consécration de toutes les usurpations, de toutes les violences et de toutes les tyrannies. Les plus effroyables débordements comme les plus sanglantes persécutions dont l'Europe a été le théâtre depuis un siècle, ne sont, suivant ce principe, que des manifestations légitimes de l'autorité qui réside dans le peuple. De distinction radicale entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, entre le juste et l'injuste, il n'y en a point, parce que l'on n'admet point de Dieu et que tout ce que l'homme fait est essentiellement raisonnable. Dès lors libre à l'État de tout entreprendre, contre les individus et les familles, de viser au bien-être matériel seul, puisque c'est là le plus haut perfectionnement auquel puisse parvenir l'humanité; libre à lui de persécuter l'Église catholique qui prétend conduire les hommes à une autre fin plus importante, plus nécessaire. Libre à l'homme lui-même de satisfaire ses passions, de piller, tuer, incendier, puisqu'il en a le droit et qu'il y trouve son bonheur. Voilà à quelles conséquences nous conduit logiquement le principe de l'Omnipotence de l'État. Et c'est avec de pareilles doctrines que l'on prétend régénérer le monde. O aberration, ô aveuglement déplorable de l'esprit humain ! Et cela s'appelle du progrès, cela s'appelle de la liberté !

[A continuer.]

Correspondance d'Europe.

(Pour le "COLLÉGIEN.")

Séminaire de Vals [près le Puy] Haute-Loire.

24 Avril 1876.

Monsieur le Gérant.

Plusieurs fois déjà l'aimable Collégien est venu me visiter dans nos montagnes : il y était arrivé huit jours avant moi — à l'instant même où j'écris ces lignes on m'apporte le No. du 31 Mars.

Vous ne sauriez concevoir, Mr. le Gérant, quel plaisir, quel bonheur j'éprouve lorsque je le vois venir ! Je lui sais gré de sa bienveillante attention, et ne sais comment lui exprimer ma profonde reconnaissance. Ce bonheur est d'autant mieux goûté que le Collégien est, jusqu'ici, à peu près le seul messager qui m'ait apporté des nouvelles du Canada, *mon pays, mes amours* ! Cela soit dit sans faire de reproche à personne; car je devais d'abord faire connaître mon arrivée et mon adresse, ce que je n'ai pu faire avant aujourd'hui.

Je serais heureux de pouvoir écrire à tous et à chacun de mes amis, mais l'on comprendra facilement que je doive être avare du temps que mes Supérieurs ont bien voulu m'accorder pour l'étude de la Théologie. J'espère donc que l'on voudra bien accepter mon excuse: et je suis persuadé que le Collégien me fera le plaisir d'aller me rappeler au souvenir de tous : Anciens Professeurs, Confrères, Condisciples et Elèves, les invitant à m'adresser de temps à autre quelques lignes pour me mettre au courant de ce qui se passe au Canada.

Si le temps me le permettait, j'enverrais volontiers quelques notes sur mon voyage et principalement sur Paray-le-

Monial—l'église angélique du Puy—et la colossale statue de Notre-Dame de France qui la domine. Toutefois je ne dis pas que ça ne se fera pas quelque bon jour " quoique je sois loin d'avoir le style fleuri et tout-à-fait poétique" de M. Eugène S.....

Daignez agréer, Mr. le Gérant, l'expression de mon attachement et de ma profonde reconnaissance.

Tout à vous dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie
M. Martineau, S. J.

—o-o-o—
COLLEGIANA.

Nous avons appris avec plaisir, par lettre privée, que trois de nos confrères finissants ont été admis à l'étude du Notariat après examen passé à Québec le 17 ultimo. Ce sont M. M. E. Sicotte, Elz. Chabot et Jos. Raiche.

Le même jour a été admis à la pratique M. N. Pérodeau aussi élève de cette maison. M. Pérodeau doit à son activité et à sa bonne conduite d'entrer en société avec M. M. Jobin & Coutlée qui tiennent, comme on le sait, l'un des premiers bureaux de Montréal. Nous offrons nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits à ces Messieurs.

M. M. Nos hercules collégiens travaillent avec une ardeur infatigable à l'embellissement de la partie qui regarde la façade du Collège. M. le Procureur a donné le branle en faisant planter une double rangée de pins le long du *Cydnus* qui, si l'on en croit la rumeur, sera avant longtemps converti en promenade. Ces jours-ci encore plusieurs hommes travaillent à planter des haies qui pourront donner une physionomie toute nouvelle à cette partie.

Jusqu'à aujourd'hui il n'y a eu que M. M. les philosophes qui ont été employés, les uns à tracer des devis, les autres à arracher des arbres. Nous espérons qu'il ne sera pas accordé exclusivement à ces Messieurs d'aller admirer la belle nature dans les bois, mais que ce privilège sera étendu à d'autres. Nous nous rappelons ce qu'ont fait nos prédécesseurs pour l'embellissement de notre cour, et nous brûlons d'être leurs émules pour ce qui reste à faire. Si M. le Procureur veut avoir cent ouvriers actifs à disposer, qu'il demande pour nous un congé et nous lui prouverons que non seulement les élèves en philosophie mais aussi ceux des autres classes sont disposés à lui offrir leur concours empressé. Nous attendons l'épreuve pour lundi prochain.

Depuis quelques jours sous prétexte d'arroser les terrasses de l'éclipse, l'on a adapté les hausses au conduit de l'aqueduc. Plusieurs ont été pris à ce piège et se sont arrosés d'une traître manière et ont été forcés de désertir la position.—La simple pression ordinaire lance un jet aux fenêtres du troisième étage.

—000—
ACADÉMIE.

L'Académie donnait sa dernière séance lundi passé. Le temps, peu propice pour un congé, se prêtait bien à la circonstance. Près de cent élèves se pressaient sur les banes. On savait d'ailleurs que le rôle était échu à Mr. Joseph Boivin, et l'on présumait à bon droit que la séance serait bien remplie. Mr. Boivin avait choisi un sujet historique et, qui plus est, national. Les sympathies de ses auditeurs lui étaient donc

toutes acquises d'avance. Il voyait les immenses préparatifs que font nos voisins les *yankees* pour célébrer le centième anniversaire de la déclaration de leur indépendance, et le bruit qu'ils en font, et il tenait à cœur de ne pas laisser passer inaperçu le même centenaire en ce qu'il nous regarde; nous indiquant comment nous devons le célébrer, nous aussi, par une raison contraire, comme on l'a fait effectivement dans le pays, non pas par une exposition universelle ni avec un faste aussi recherché, mais par des réunions littéraires. Le centième anniversaire de la défense de Québec est un des plus beaux épisodes de notre histoire, sous la domination anglaise. Il est beau de voir le Canadien, hardi colon lancé sur une plage lointaine, vaillant pionnier de la religion et de la civilisation, presque à l'apogée de la gloire militaire et ne subissant qu'une glorieuse défaite, courber sa tête sous la main de la Providence et verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour ne pas démentir la foi jurée.

Et si nous sommes aujourd'hui le peuple le plus religieux, le plus civilisé, le plus libre, le plus instruit, pour l'éducation commune du moins, le plus heureux, le plus florissant du monde; si nous ne sommes pas perdus dans une foule de malfaiteurs de tout genre, noyés dans la corruption générale; si notre chère patrie ne repose pas sur des pieds d'argile, si elle ne fait pas partie de ce corps immense qui s'affaisse de langueur, et dont les membres tomberont bientôt en lambeaux putréfiés; si nous pouvons relever notre front avec orgueil et dire: "Avant tout je suis Canadien;" c'est à la loyauté de nos pères que nous le devons. Dites si un pareil centenaire ne mérite pas mieux d'être célébré, que celui qui ne peut produire à notre admiration que des faits entachés de félonie et de rébellion. Voilà le beau canevas que Mr. l'assistant secrétaire avait à nous développer. Cette lecture irréprochable pour la forme comme pour le fond, mérite à l'auteur les félicitations les plus élogieuses. Mr. Boivin est un des élèves les plus distingués de la classe de Belles-Lettres, qui viennent de nous prouver, bien tard il est vrai, que l'Académie Girouard se relèvera plus brillante que jamais; un de ses arbres, en style fleuri, jeunes et vigoureux, qui ploient déjà sous le fardeau de leurs fruits et font la gloire du jardin qui les possède.

Comme le temps était un peu *chagrin*, Mr. le Directeur eut la bonté de nous lire une composition présentée autrefois à l'Académie par un ancien élève. Cette petite pièce, tout-à-fait comique, nous fit passer un plaisant quart d'heure et dérida les fronts quelque peu tristes de certains confrères, aussi *chagrins* que le temps.

Mr. le Président, avec la facilité qu'on lui connaît, fit une appréciation bien juste de l'œuvre de Mr. Boivin, puis profita de la circonstance pour faire ses adieux à l'Académie. Il a bien su, au nom de tous, remercier Mr. Girard de tous ses bons offices, et fit ressortir avec une délicatesse charmante tout le dévouement et toute l'affection qu'il nous porte.

Mr. le Directeur répondit en termes bien appropriés, exprima toute la satisfaction qu'il avait trouvée avec des jeunes gens de bon vouloir et qui sentent le prix de l'instruction et remercia tout spécialement M. M. G. Clapin et A. Beaudry de l'assistance qu'ils lui avaient donnée pendant le cours de leur présidence. Puis il proposa des applaudissements en l'honneur des divers officiers.

La séance allait être levée, lorsque Mr. le Directeur, pour obvier à tous les inconvénients et lever tous les obstacles qui pourraient, faute d'entente, empêcher ou du moins retarder la réapparition de l'Académie l'année prochaine. proposa de nommer des *officiers réorganiseurs*, chargés de faire toutes les démarches à cet effet. M. M. H. Ste. Marie et N. Leboeuf qu'il proposa furent élus à l'unanimité.

— 0-0-0 —

Centenaire de St. Hyacinthe 1877.

L'idée qui a été émise de chômer le centième anniversaire de la fondation de St. Hyacinthe est en voie de recevoir sa complète réalisation.

Sa grandeur Mgr. Moreau ayant daigné se mettre à la tête du mouvement conviait dimanche soir les citoyens de la ville et de la paroisse de St. Hyacinthe à une grande assemblée qui se tint dans la cathédrale.

Le but de cette réunion était de former un comité d'organisation.

Une foule considérable se pressait dans la cathédrale, et dans le chœur avaient été mis des sièges pour les membres du Clergé.

Mgr. Moreau ouvrit la séance par quelques mots d'explication sur le but de l'assemblée et les motifs qui l'avaient engagé à demander aux paroissiens de s'organiser dès maintenant pour célébrer avec la plus grande pompe le premier centenaire de St. Hyacinthe et même d'élever, s'il était possible, un monument à la mémoire de messire Antoine Girouard, fondateur du Collège et pour bien dire de la ville.

M. le G. V. Raymond, sur demande de Mgr. Moreau, prit la parole et dit que, comme supérieur du Séminaire, il ne pouvait que donner sa plus entière coopération à l'organisation de la fête et à tout ce qui pourrait honorer la mémoire de l'illustre fondateur de la maison qu'il dirigeait.

Le Révd. M. Elphège Gravel, curé de Bedford, qui avait été spécialement invité à parler en cette circonstance, prononça un discours éloquent sur St. Hyacinthe. Il fit connaître ce qu'était cette ville, il y a 100 ans, et parla, en termes sympathiques, de la belle carrière de messire Girouard. Il rappela les œuvres que cet homme de bien avait fondées et exhorta la population à faire des efforts pour ériger un monument à la mémoire du vénéré bienfaiteur de notre ville. Il cita aussi les noms de ceux qui, comme MM. Delorme, Dénéchaux, Lebartzch, Jean Dessaulles l'avaient si puissamment aidé à accomplir ses dessein.

L'orateur fut vivement applaudi.

Après quelques mots de M. de LaBruère sur l'origine de St. Hyacinthe et le support que les citoyens devaient apporter au succès de la fête, Mgr. Moreau suggéra à l'assemblée les noms des messieurs qui devaient former le comité d'organisation dont sa Grandeur acceptait la présidence. Six personnes furent choisies dont trois de la ville, Mr. le Maire Dessaulles, M. Bachand, M.P.P. et M. Louis Côté, président de l'Union St. Joseph, et trois de la paroisse; M. L. Delorme, M. P. François A. Girouard et Boucher de La-Bruère.

Nous avons les plus fortes espérances que le plan suggéré réussira et qu'en prenant occasion de l'époque du centenaire pour ériger un monument à messire Girouard, St. Hyacinthe sera non-seulement le témoin d'une grande fête; mais donnera un bel exemple aux autres villes du pays. Elle fera un acte de reconnaissance envers un grand citoyen. *Courrier.*

— Mgr. de St Hyacinthe est parti mercredi pour Nicolet, où il a dû officier pontificalement hier, dans la chapelle du Séminaire. Sa Grandeur a étudié au Séminaire de Nicolet, et elle devait cette marque d'affection et de reconnaissance à la maison dont elle a toujours gardé un bon souvenir.

De Nicolet, Monseigneur doit aller à Rimouski, afin d'assister à la bénédiction du nouveau Collège, mercredi prochain: il est accompagné de M E. Gendreau, Procureur du Séminaire de St Hyacinthe et de Messire N. Gauthier, Curé de St Damase.

— Il y a en ce moment a Holyoke, Mass., une fabrique de papier qui prépare une rame de papier pour l'exposition. Les feuilles mesurant 6 pieds sur 18. Elle pèsera un tonneau. On estime la valeur des 480 feuilles à \$ 1,500. Coupé en papier ordinaire, ce bloc de papier fournira 500,000 feuilles. Si le Gérant du Collégien achetait la dite rame de papier, pour combien de temps aurait-il sa provision, en supposant qu'il imprimât 500 copies de son journal tous les quinze jours.

Listes du 19 Mai.

RHÉTORIQUE	...	N. Leboeuf.
BELLES-LETTRES	...	A. McKay.
VERSIFICATION.	...	V. Normandin.
MÉTHODE	...	G. Lavallé.
SYNTAXE, 1re. Div.,	...	J. Morris.
" 2de. Div.,	...	L. Guertin.
Eléms.-Latins,	...	J. Coughlin.
Classe Prep.,	...	T. Fontaine.

Listes du 22 Mai.

RHÉTORIQUE	— Latin	L. Lussier. & N. Leboeuf.
"	Anglais	N. Leboeuf.
BELLES-LETTRES	— Latin	H. Brodeur.
"	Anglais	J. Girouard.
VERSIFICATION	— Latin	J. Ward.
"	Angl.	J. Beaulnes.
MÉTHODE	— Latin	N. Valin.
"	Angl.	F. Daigneau.
SYNTAXE 1ère div	— Latin	A. Bernard.
"	Angl.	N. Fontaine.
"	2de — Latin	A. Jourdain.
"	Angl.	A. Hogues.
ELMS. LATINS	— ...	N. Leclerc.

EXTRAITS DU JOURNAL DE M. DESAULNIERS. (suite.)

10 JUIN 1853— Ce matin j'ai dit la messe dans la chambre de St Thomas, qui a 12 pieds carrés. On y conserve le St. Sacrement, et on y voit la bulle de canonisation du Saint par St. Pie V; la signature est: *Ego Pius, Catholicæ Ecclesiæ Epus.* Il y a aussi du même pape le bref de son titre de Docteur. Dans la petite sacristie est la cloche dont St. Thomas se servait pour sonner son enseignement; cette cloche a sonné pendant les trois jours qui ont suivi sa mort. Dans l'église de St. Dominique, on voit sa chapelle et le crucifix qui lui parla. Sur le devant de l'autel, est le Saint en bas-relief, prosterné devant le crucifix; avec ces paroles: *Benè scripsisti de me, Thoma.* A ses pieds on lit cette strophe:

Se nascens dedit socium,
Convalescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium.

Les Religieux Dominicains du couvent sont au nombre

de 80. La bibliothèque est de 12,000 volumes. Dans la sacristie, on voit les tombeaux des princes aragonais. Le corps de St. Thomas est à Toulouse. On voit aussi dans la sacristie des manuscrits de St. Thomas ; l'écriture est fine et très-difficile à déchiffrer.

Après notre déjeuner, nous partîmes en voiture pour visiter le Vésuve. Nous allâmes d'abord à Portici ; c'est là que nous laissons le rivage du golfe pour monter à l'observatoire ou Ermitage. La montée en voiture est fatigante pour les chevaux ; la route n'est pas terminée, elle est sablonneuse, et souvent les chevaux marchent sur la cendre. Arrivés à l'Ermitage, nous apercevons un pic immense devant nous, tout couvert de lave. On nous dit qu'il faut monter sur le sommet pour voir le cratère : nous partons immédiatement, ne sachant pas si nous serions capables de nous y rendre. Encore un quart-d'heure de chemin, et nous sommes au pied d'une montagne plus escarpée que toutes celles que j'avais gravies jusqu'alors. Rodrigue se fait porter sur une chaise, et moi je commence l'ascension, comme j'avais gravi le *St. Hilaire* et le cap *Tourmente*. Rendus à une certaine hauteur, j'accepte les services que m'offrent les hommes qui nous suivaient, et qui savaient d'avance que nous aurions besoin d'eux. Tout le pic est recouvert de lave refroidie en écume ; et à côté de la voie que nous suivions, il y avait un chemin où la cendre a certainement un pied d'épaisseur ; ce chemin est pour la descente. On s'imagine, à tout instant, que ces pierres mouvantes vont rouler sur vous ; mais leurs aspérités les lient bien entr'elles, et le pied est toujours ferme. Nous avons laissé notre hôtel à 1 $\frac{1}{4}$ heure P. M., à 3 $\frac{1}{2}$ nous étions à l'Ermitage, et à 3 $\frac{3}{4}$ au pied du pic. Voici comment j'étais aidé dans l'ascension : un homme me précédait, une ceinture à la main et qui pendait en arrière sur ses épaules. Je tenais l'extrémité de cette ceinture pour m'appuyer. Un autre homme venait par derrière moi, et me poussait dans les reins. Ainsi encadré, je fais mon ascension en plein soleil et avec assez d'aisance. Nous fûmes rendus au sommet à 4 $\frac{1}{2}$, après une heure d'ascension pénible.

La première chose que nous fîmes, fut de prendre du vin, de l'eau, une orange et du pain, qu'un homme venait de monter là pour le service de nos *Excellences* ; il était sûr d'avance qu'une fois rendus là haut, nous ne le refuserions pas. Là, nous étions sur le bord du cratère qui a été rempli dans l'éruption de 1850. Ce cratère, que Mr. J. S. Raymond contempla en 1852, est tout couvert de cendre, et en un grand nombre d'endroits il fume encore. Nous le traversâmes au milieu de la fumée, pour rejoindre le cratère qui s'est formé en 1850. Arrivés à l'extrémité du vieux cratère, rien ne nous parut plus beau que le reflet du soleil dont les rayons brûlants traversaient la fumée, sur un pic tout couvert de soufre dans la pureté de sa couleur naturelle. Ce soufre couvert de feu, nous annonça l'ouverture du cratère que nous n'apercevions pas encore ; un petit sentier s'ouvrait devant nous au milieu d'un terrain brûlant et tout accidenté de bouches plus ou moins grandes, par lesquelles sortaient de la fumée blanche en abondance et une chaleur insupportable. Nous suivons ce sentier, et nous voici sur une crête de lave en forme de dos de cheval, l'épouvantable cratère à droite vers l'Ouest, et, à gauche vers l'Est, une profondeur immense toute couverte de vieille lave. De l'autre côté de cette vallée sombre de lave grise et noire, on voit s'élever des pics énor-

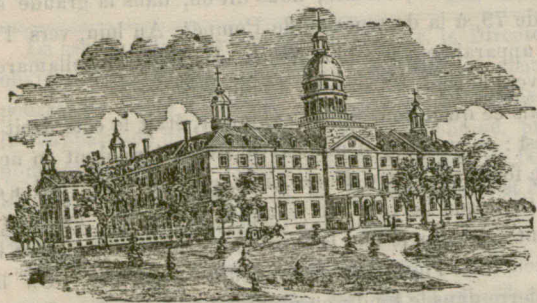
mes de lave dure, formés, nous dit-on, dans la grande éruption de 79, à la destruction de Pompéi. Au loin, vers l'Est, nous apparaissent les champs de Pompéi, Castellamare, et plus vers le Sud, les rochers de Sorrente.

Mais ce qu'il nous fallait examiner, était le côté droit vers l'Ouest : on y aperçoit une cavité irrégulière, dont on ne voit pas le fond, au centre d'une montagne de lave, qui s'élève dans toute son horreur de chaque côté. Des bouches qui laissent échapper le feu, la fumée et le soufre, tapissent littéralement tout l'intérieur de ce gouffre immense. On lance une pierre dans le fond ; on n'entend la fin de sa chute que 20 à 25 secondes après sa projection. On peut descendre dans ce cratère, pour voir le trou qui est formé au milieu ; j'y suis descendu à mi-chemin ; Rodrigue est allé jusqu'à la dernière partie où l'on peut descendre ; la fatigue de l'ascension que j'aurais à faire ensuite, me fit remonter à ma première position. Pour revenir, il me fallut porter à ma bouche le foulard que j'avais avec moi, tant était épaisse la fumée qui m'entourait. Je ne craignais pas le danger ; j'avais eu soin de dire mon *Itinéraire* en partant de Naples, afin que mon bon ange détournât les malheurs qui pouvaient nous arriver. En 1850, deux Américains périrent victimes de leur désir d'explorer ces terribles lieux, surtout dans le temps d'une éruption.

Toute cette montagne est continuellement en feu, et a, sans aucun doute, une communication souterraine avec la mer. Sa charpente massive est formée totalement de lave dure comme du fer, et sa surface, surtout au sommet, est toute couverte d'écume minérale, contenant beaucoup de fer, semblable à de la mine de fer qui aurait été dans le fourneau d'abord, et qu'on aurait ensuite laissé refroidir. Des contrées immenses sont couvertes de ces pierres noires et boursoufflées par le feu. Sur le haut du cratère et dans son intérieur, il y a beaucoup de pierres sulfureuses, et d'autres qui ne contiennent que du soufre uni chimiquement au chlorure de sodium.

L'excursion que nous venons de faire, est une des plus intéressantes dont nous puissions jouir dans un voyage d'Europe. La Solfatare de Pouzzoles nous avait bien intéressés ; mais tout disparaît devant le spectacle grandiose et terrifiant du Vésuve. Nous avons là sous notre vue ce que l'Europe peut offrir de plus enchanteur : le golfe de Naples, sa charmante ville, l'immense plaine de Capoue, les îles et les promontoires qui ornent sa baie, les villes de Portici, Castellamare, Sorrente, qui forment un si beau contraste, par la blancheur de leurs édifices, avec la verdure des campagnes ; et en même temps à nos pieds ce qu'il y a de plus effrayant pour l'imagination, des gouffres en feu continuellement bouillonnants, des fournaies fumant sans cesse et faisant entrer en fusion des rochers immenses, pour les lancer de temps en temps sur les campagnes, avec une violence qui ébranle la terre dans ses fondements. Avant de laisser ce lieu d'horreur, nous primes quelques pierres de soufre encore toutes brûlantes et quelques morceaux d'écume de lave. Nous sommes descendus par la côte de cendre, à côté même du chemin que nous avions suivi en montant ; et ce que nous n'avions pu gravir qu'en une heure de temps, nous le descendîmes en 10 minutes, et cela sans fatigue, et en nous laissant glisser dans la cendre mouvante.

[À continuer.]



SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE P.Q.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années. Il comprend l'enseignement des langues Française, Anglaise, Latine et Grecque, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les Belles-Lettres, la Rhétorique, la Philosophie, la Physique, la Chimie, les Mathématiques, & &.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec une nervure blanche, connue sous le nom de *capot d'écolier*; il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette de drap.

Conditions.

10.— Le Prix de la pension et de l'enseignement est de	\$80.00.
20.— Le prix pour les demi-pensionnaires est de	50.00.
30.— Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège	30.00.
40.— Pour les externes.	16.00.
50.— Musique instrumentale	20.00.
60.— Lit & Lavage,	24.00.

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre au 1er. Février.

BON A SAVOIR.

Plusieurs de nos Abonnés paraissent douter que nous ayons encore des *blancs de reçus*; qu'ils veuillent bien nous faire parvenir le montant de leur **abonnement**, et nous nous engageons à leur donner *gratis* tous les renseignements voulus. Adressez :

Au Gérant du "COLLÉGIEN"

Collège de St. Hyacinthe.

EUGENE DROLET

OU
L'ÉCOLIER MODÈLE.

(BROCHURE DE 80 PAGES in 12.)

Nous avons encore en main un certain nombre d'exemplaires de cette intéressante et édifiante brochure dont nous pouvons disposer à raison de 10 centins l'exemplaire.

PAYAN & CARON.

* * * MAGASIN POPULAIRE. * * *

M. M. PAYAN & CARON, Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques de l'encouragement qu'ils ont reçu, prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont toujours en mains, comme par le passé, un assortiment des plus variés et des plus considérables de marchandises de *goût*.

Tous s'accordent à reconnaître que par la supériorité de ses marchandises et la *modicité* de ses prix, la maison Payan & Caron est une des plus recommandables de la localité.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE!

PAYAN & CARON.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE.

DU

"COLLÉGIEN."

IMPRESSIONS!

PRIÈRES,

PROGRAMMES, ETIQUETTES,

CARTES DE VISITES, CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTES,

BLANCS DE REÇUS,

GRAVURE DU COLLÈGE,

IMPRIMÉE SUR PAPIER A LETTRES & ENVELOPPES,

Le tout exécuté avec *propreté* et *ponctualité*, et à des *prix* très réduits.

J. Marcil, Gérant.